

Exploitation des outils législatifs



Photo : 2009fotofriends/Shutterstock.com

La trousse à outils en matière de santé et de sécurité des travailleurs contient plusieurs outils pouvant aider les représentants du comité mixte de santé et de sécurité (CMSS) et leurs associations académiques dans les aspects pratiques liés à la santé et à la sécurité au travail : les trois droits (droit de savoir, droit de participer et droit de refuser), la formation, l'équipement de protection individuel, le libellé de la convention collective, les stratégies politiques, les obligations et les exigences en matière de lois.

La présente fiche signalétique portera principalement sur la mise à profit des outils législatifs pouvant aider les autres outils de la trousse à fonctionner plus efficacement. Même si les lois et les règlements en matière de santé et de sécurité au travail sont essentiels à la santé et à la sécurité au travail, ils sont utilisés de manière interactive avec d'autres stratégies comme la mobilisation des membres, la collaboration avec d'autres syndicats et associations sur le campus et, surtout, l'information et la formation en matière de santé et de sécurité.

Mars 2015

“

Les outils législatifs sont mieux utilisés de manière interactive avec d'autres stratégies de santé et sécurité au travail, comme la mobilisation des membres et la formation du CMSS.

Information :

Laura Lozanski

Conseillère en santé et sécurité au travail

Tél. (613) 820-2270

Fax (613) 820-7244

2705, promenade Queensview
Ottawa (Ontario) K2B 8K2

Exigences obligatoires

Toutes les parties impliquées doivent respecter les lois et les règlements qui concernent la santé et la sécurité au travail. Il faut cependant noter que les lois et les règlements sont des exigences *minimales*, et que les parties doivent s'efforcer de faire mieux et de se tenir au courant des meilleures pratiques en évolution afin de garantir une sécurité maximale au travail.

Insertion

Les exigences législatives servent de cadre général de protection notamment des travailleurs au travail. Elles constituent les éléments essentiels des mesures correctives et préventives appropriées et réussies.

Elles constituent le premier outil de base de l'employeur chargé d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire.

Elles sont le premier moyen dont dispose le CMSS pour procéder à la mesure des dangers en milieu de travail, à la formulation de recommandations à l'employeur et à la mise en œuvre de mécanismes de

prévention complets permettant d'aider l'employeur à protéger toutes les parties au travail.

Elles servent de fondements aux protocoles et aux politiques en matière de santé et de sécurité.

Elles doivent donc être incorporées et intégrées dans les conventions collectives pour renforcer et protéger les droits des travailleurs.¹

Faire preuve de stratégie

La santé et la sécurité au travail doivent être simples – respecter la loi et prévenir les maladies professionnelles et les accidents du travail.

Mais la santé et la sécurité deviennent souvent politiques pour l'employeur qui refuse clairement de respecter ses obligations législatives ou contourne les limites pour faire échouer et compromettre la sécurité étant une question de contrôle ou de coût.

La santé et la sécurité fournissent une base légale identique grâce au CMSS et aux droits des travailleurs. Les travailleurs et leurs syndicats ont appris depuis longtemps que la pensée et l'action stratégiques –

comme la mobilisation des membres, le libellé de la convention collective et le travail avec d'autres syndicats – peuvent souvent améliorer la définition, les mesures correctives et la prévention des dangers plus efficacement qu'en citant simplement les lois et les règlements.

Le nouveau guide appelé « Health and safety representation: Writing the Workers Back In »² est un excellent outil pour penser et travailler de façon stratégique en matière de santé et de sécurité au travail. Il se base sur une étude de grande envergure menée auprès des membres du CMSS (travailleurs et employeurs syndicalisés et non syndicalisés) par le groupe Labour Occupational Health Clinics Academic Research Collaboration (LOARC). L'étude portait sur les obstacles à un CMSS sain et fonctionnel et les mécanismes de soutien à lui apporter.

L'étude a permis de cerner deux mécanismes utiles – la mobilisation des membres et la mise en œuvre de stratégies politiques pour faire avancer les questions de santé et de sécurité et la mise à profit stratégique des lois dans l'équation.

Quand exploiter les lois

Il y a des moments évidents où toutes les parties impliquées sur un Lieu de travail devraient citer et examiner les lois pour y trouver des exigences et une orientation :

- mandat du CMSS³
- mise à profit des politiques et des protocoles
- outils pour les dangers du travail
- refus du travail
- griefs en matière de santé et de sécurité⁴
- plainte au ministère du Travail.



Photo : Matthew Benoit/Shutterstock.com



La pensée et l'action stratégiques peuvent souvent améliorer la définition, la réparation et la prévention des dangers plus efficacement qu'en citant simplement les lois et les règlements.

L'un des moments où le renvoi à des lois est le plus important est la documentation des questions de santé et de sécurité au travail. C'est le cas pour les rapports d'inspection, les procès-verbaux du CMSS, les comptes rendus quotidiens, les rapports d'incidents et d'accidents, l'échange de lettres avec l'employeur et tout autre moment où une question de santé et de sécurité est saisie sous une forme imprimée. La mention des lois pouvant s'appliquer ou susceptibles d'être enfreintes est importante, car ces documents servent souvent de preuves pour les inspecteurs pendant l'audition d'arbitrage ou pour toute autre action en justice. Les documents indiquent chronologiquement comment la question a évolué et, dans le cas de rapports d'inspection et du CMSS, préavise l'employeur qu'il doit prendre des mesures proactives.

Le renvoi aux lois est aussi très utile lorsqu'un sujet de préoccupation doit monter dans la hiérarchie après

qu'il a été abordé à des niveaux inférieurs avec difficulté, voire en vain. Elles exposeront les obligations légales qui ne sont pas respectées par l'employeur ou ses agents. Elles donneront cette trace écrite si importante pour déclencher l'exécution de la loi.

Tenir au courant

Les associations de personnel académique doivent s'assurer que les représentants du CMSS connaissent et comprennent leurs droits et obligations en matière de lois. La formation, l'information et le soutien sont autant d'opérations clés permettant à chacun de cerner personnellement et collectivement les procédés dangereux et de savoir à qui demander de l'aide.

Parmi les autres mesures possibles, citons les réunions générales ou spéciales, les conférenciers invités, les activités liées à la santé et à la sécurité, les activités syndicales

mixtes sur les campus, les bulletins et autres idées créatives à même de faire participer vos membres à des questions générales ou liées à la santé et à la sécurité concernant les lois au travail. Servez-vous du désamiantage, de l'épanchement de produits chimiques ou d'un incident violent pour parler des lois pertinentes et des exigences en matière de règlements.

Vos membres, votre association et votre milieu de travail s'en porteront d'autant mieux.

Notes

1. L'Actualité en négociation de l'ACPPU, n° 29, mai 2008, *Santé et sécurité*. www.acppu.ca.
2. *Health and safety representation : Writing the Workers Back In*, LOARC, avril 2014. www.caut.ca.
3. Bulletin sur la santé et la sécurité de l'ACPPU, n° 2, avril 2012, *Mandat du comité mixte sur la santé et la sécurité*. www.acppu.ca.
4. Bulletin sur la santé et la sécurité de l'ACPPU, n° 1, mai 2010, *Respect des droits en matière de santé et de sécurité au travail*. www.acppu.ca.

Photo : pbombaert/Shutterstock.com

